

Hôtel du Gouvernement – Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont

Hôtel du Gouvernement
Rue de l'Hôpital 2
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 72 05
chancellerie@jura.ch

Par courriel (Word et PDF) à :
gesetzesrevisionen@bfe.admin.ch

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication - DETEC
Monsieur le Conseiller fédéral Albert Rösti
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Delémont, le 29 septembre 2026

Modification de la loi sur l'énergie, obligation de réaliser une installation de base pour la recharge de véhicules électriques : réponse à la consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par courrier du 19 juin 2026, vous avez invité le Gouvernement jurassien à participer à la consultation relative à la modification de la loi sur l'énergie, de manière à rendre obligatoire la réalisation d'une installation de base pour la recharge des véhicules électriques. Il vous en remercie.

Par la présente, le Gouvernement vous informe qu'il soutient de manière générale cette révision légale, qui permettra d'accélérer le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Toutefois, avec la proposition du Conseil fédéral, des questions importantes concernant la mise en œuvre de ce nouveau droit restent ouvertes. Il s'agit notamment de déterminer dans quelles conditions, respectivement à partir de quel moment, la réalisation d'une installation de base peut être considérée comme raisonnablement exigible, ainsi que dans quelle mesure les nouvelles dispositions s'appliquent également aux places de stationnement extérieures. Afin d'éviter de longues procédures judiciaires, la Confédération devrait clarifier les principales questions en suspens.

Le Gouvernement jurassien vous prie de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à sa haute considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Rosalie Beuret Siess
Présidente




Jean-Baptiste Maître
Chancelier d'Etat